



INFOS SANITAIRES n°5
29 mai 2009



Anémie infectieuse des équidés (AIE) : point sur la situation dans le Var et les Alpes Maritimes

La DGAL nous informait par des messages précédents, de la mise en évidence de 3 foyers d'anémie des équidés dans le Var (Lire Infos Sanitaires n°4). Ces trois foyers sont en lien épidémiologique direct dans la mesure où tous les équidés sont issus du foyer initial de Carcès (Var).

Dans le cadre des enquêtes épidémiologiques réalisées à la suite de la découverte de ces foyers, les "équidés contacts" ont été recensés et soumis à des mesures d'isolement et de surveillance. Au 18 mai, 439 « équidés contacts », soit presque l'ensemble des « équidés contacts » recensés avaient déjà été testés dans le cadre de la première série de dépistage prévu par le protocole de surveillance.

Tous ces équidés ont présenté un résultat négatif vis-à-vis de l'AIE.

Au vu de ces résultats épidémiologiques, le protocole de surveillance a été allégé.

L'évolution concerne la période J70-J90 après le contact avec un équidé infecté. Pour cette période et sous réserve de présenter préalablement des tests de Coggins négatifs à J35 et J70, les sorties temporaires des « équidés contacts » pourront être autorisées, par dérogation, à partir de J70 sans nécessité de présenter un test de Coggins avec résultat négatif de moins de 8 jours au moment de la sortie. De plus, pendant la période J70-J90, des manifestations pourront être organisées, par dérogation, dans les établissements placés sous APMS sous réserve d'une désinsectisation de l'ensemble des équidés participant aux manifestations.

Ces mesures ne concernent que les équidés hébergés dans les établissements placés sous arrêté préfectoral de mise sous surveillance, mais ne concernent pas les trois foyers placés sous arrêté préfectoral de déclaration d'infection qui sont soumis à des mesures d'assainissement.

La liste des établissements sous APMS est disponible sur le site du RESPE

Pour plus d'informations, contactez le RESPE au 02.31.47.19.03.